



GROUPE CDH AU CONSEIL PROVINCIAL

**TOUT NE VA PAS SI BIEN,
MADAME LA MARQUISE !**

**BILAN DE L'ACTION DU COLLÈGE PROVINCIAL
PENDANT LA LÉGISLATURE 2012-2018**

CONFÉRENCE DE PRESSE

29 MARS 2018

La Hulpe

Table des matières

1.	Une majorité sans vision long terme	2
1.	Plan de développement territorial inachevé	2
2.	Plan provincial de mobilité mort-né	4
3.	Seniors à domicile... et après ?.....	5
4.	Des écoles pour nos jeunes	6
5.	Manque de PEP's pour l'environnement !.....	6
6.	Un Centre sportif de haut niveau sans le soutien provincial	7
7.	Eclaircie au tableau : la Régie foncière.....	8
2.	Une majorité « BW-centrique »	9
1.	La solidarité, secondaire pour le PS provincial.....	9
2.	Priorités mal placées	11
3.	Une majorité pas assez transparente	13
1.	Gestion de l'administration provinciale	13
2.	Une fuite du débat démocratique.....	13
a.	IBW, ISBW, IECBW : intercommunales à rationaliser	14
b.	Le Conseil 27+1, symbole de l'externalisation du débat démocratique	14
c.	Le Conseil provincial, une chambre d'entérinement	15
3.	Le Brabant wallon, institution publique	16
4.	BW = Wavre + 26 communes	17
5.	Conclusion	19

1. Une majorité sans vision long terme

Lorsqu'elle se met en place au lendemain du scrutin d'octobre 2012, la majorité MR-PS se trouve visiblement en manque d'inspiration. Alors que l'enthousiasme du moment devrait la pousser à coucher rapidement ses ambitions et ses objectifs sur le papier, elle met trop de temps à écrire son programme de législature : la Déclaration de politique provinciale 2012-2018 arrive hors-délai légal, et est soumise aux conseillers provinciaux quelques heures avant la séance où elle sera présentée... et après en avoir fait la présentation à la presse !

Ces trois mois de réflexion pour aboutir à la DPP 2012-2018 n'auront même pas permis d'accoucher d'un texte prometteur : énoncée par le nouveau président du Collège dans un discours monocorde, **cette DPP n'apporte en effet pas de souffle nouveau pour la Province**. Des passages du texte sont carrément copiés/collés de la DPP 2006-2012 ! Les ambitions sont tellement faibles que le Collège annonce avoir besoin d'une année de transition avant d'enclencher la nouvelle législature !

Pour le reste de la législature, **le Collège a semblé plus préoccupé par les retombées directes de ses actions que par une volonté de relever les grands défis de l'avenir**. Dans un article de presse tout récent, un journaliste écrivait : « *Pour la première fois depuis cinq ans, on entend le MR parler du futur. Jusqu'ici, il s'est contenté d'affirmer que ses mandataires, dans 24 majorités communales sur 27 et à la Province, savaient très bien comment travailler pour assurer le quotidien* ». Ce n'est pas le cdH qui le dit. Mais on est d'accord !

1. Plan de développement territorial inachevé

Le Plan de développement territorial est le symbole même de cette majorité escargot sans vision : annoncé dans la DPP en 2006, il est réannoncé en 2012 dans une formulation exactement identique¹, ce qui semble déjà lui réserver un avenir peu prometteur.

Ce Plan répond pourtant à **un besoin criant du Brabant wallon** : les espaces disponibles sont de moins en moins nombreux, tant pour le logement que pour les entreprises, les commerces ou autres activités. Le cdH n'a de cesse de rappeler l'urgence de la concrétisation d'un tel Plan afin que les collectivités puissent s'y référer pour envisager leur développement sur des bases solides. Nous avons donc salué cette promesse.

¹ Voici le texte copié/collé des deux DPP : « Pour renforcer l'homogénéité du territoire et éviter tout sous-localisme, un plan de développement territorial (qui tiendra compte de la mobilité) doit être établi et mis en œuvre pour permettre l'aménagement de nouveaux espaces, cohérents et performants (en privilégiant la reconversion d'anciens sites d'activité économique) et favoriser l'implantation d'entreprises sur l'ensemble du territoire de la Province. »

Malheureusement, malgré nos rappels réguliers et notamment notre proposition de résolution de février 2013 pour mettre le projet sur les rails, il a fallu attendre mai 2015 pour que le Collège lance, en grandes pompes, les premières études. Les ambitions sont néanmoins revues à la baisse : il ne s'agira plus d'un « plan », mais d'un « cadastre » ! Au jour d'aujourd'hui, à quelques mois de la fin de la législature, le Collège est occupé à finaliser son diagnostic !

Cela signifie donc que le Collège a perdu 12 ans avant de se rendre compte qu'il fallait prendre le futur de la Province à bras-le-corps, ce qui constitue **une faute politique impardonnable**.

Nous nous permettons au moins deux observations majeures pour jauger de la qualité du travail réalisé, et pour insuffler des pistes pour la poursuite du travail à l'avenir :

1. **L'indépendance en question** : le Collège provincial a fréquemment rappelé sa volonté, et sa fierté, de pouvoir confier ce projet en intégralité aux services provinciaux. Loin de dénier la qualité du travail et de l'expertise de ces services, nous avons réclamé la mise en place d'un comité de pilotage pluridisciplinaire afin d'encadrer ce travail. Ce comité serait composé d'experts, de représentants des partenaires institutionnels (communes, Région wallonne), ainsi que d'élus provinciaux. Sa mission aurait été double : tout d'abord de superviser les travaux de recensement et leur mise à jour régulière, nécessaire pour l'étude d'un sujet en mutation permanente ; ensuite de préparer les décisions futures et les choix à opérer une fois le cadastre achevé.

Cette proposition a été balayée, le Collège préférant la voie interne, certes moins onéreuse mais surtout moins transparente et moins indépendante.

Les dégâts ont été perceptibles dès la première présentation de l'état des lieux de ce cadastre, en janvier 2018 : sur la fiche mobilité, des erreurs manifestes ont été commises, et des partenaires aussi essentiels que le TEC-BW n'ont pas été consultés ! On sent poindre également un manque d'indépendance lorsqu'il est affirmé que le TEC-BW développe son réseau « sans logique supracommunale », ce qui est un comble alors que la plupart des lignes franchissent des frontières communales, mais aussi provinciales et régionales !

Autant d'erreurs qui n'auraient probablement pas été commises si le travail avait été effectué sous la supervision d'un comité de pilotage indépendant.

2. **Manque de vision** : en refusant ce comité de pilotage, le Collège refusait également l'idée de préparer dès l'entame les décisions et les choix à opérer sur base du cadastre réalisé. En d'autres termes, c'est la mise en œuvre d'un véritable plan d'actions à long terme qui était ainsi rejetée. Pourtant, à quoi servirait un cadastre réalisé au niveau provincial, s'il n'était accompagné d'un plan d'actions supracommunales, permettant de dépasser les intérêts locaux de chaque commune ?

Le cdH regrette profondément cette vision purement court-termiste de la majorité provinciale, qui non seulement oublie de prévoir l'avenir, mais refuse de le faire lorsqu'on lui rappelle que cela relève de son devoir le plus élémentaire.

2. Plan provincial de mobilité mort-né

Au crépuscule de la législature précédente, la majorité MR-Ecolo prenait fraîchement acte de son Plan provincial de mobilité, dont les conclusions et les recommandations étaient pourtant ambitieuses sur le long terme : par cette prise d'acte, le MR indiquait qu'il ne souhaitait aucune politique un tant soit peu contraignante en la matière, son partenaire Ecolo étant incapable de le convaincre de la nécessité du contraire. La majorité suivante MR-PS n'a eu de cesse de l'enfoncer un peu plus au fond d'un tiroir que le cdH a tenté de rouvrir à plusieurs reprises au travers de ses questions et interpellations.

En mai 2017, nous déposons ainsi une proposition de résolution dont l'objectif était double : non seulement il s'agissait d'actualiser les conclusions du Plan provincial de mobilité (lesquelles datent de 2011), mais en outre, nous souhaitons les implémenter dans le cadre du Plan de développement territorial en cours d'étude au sein des services provinciaux.

En effet, quoi qu'en pense la majorité MR-PS vu le sort funeste réservé à cette proposition, la mobilité est un maillon primordial du développement territorial. Le constat principal du Plan provincial de mobilité était qu'à politique constante, le Brabant wallon subirait une augmentation du trafic automobile de 43% à l'horizon 2030. Dans ces conditions, comment concevoir un parc d'activités économiques performant ou un projet de réhabilitation d'un site industriel en vue d'y faire du logement sans envisager et régler au préalable les questions de mobilité ? **Pour le cdH, l'immobilité entravera toujours le développement territorial du Brabant wallon.** Et pour en finir avec l'immobilité, il faut élaborer une politique prospective sur le long terme. C'est cette vision d'avenir que la majorité provinciale 2012-2018 n'a su incarner pendant ses six ans d'activités.

La réalisation du **réseau cyclable à points-nœuds** ne saurait occulter ce réel manque de planification. Certes, il s'agit d'une belle avancée, très visible et utile pour les cyclistes. Néanmoins, nous insistons sur le fait que ce réseau ne règle ni les problèmes liés à la pratique quotidienne et utilitaire du vélo (itinéraires directs et sécurisés), ni les problèmes globaux de mobilité à l'échelle du Brabant wallon. Seule une vision globale et intermodale de l'ensemble des mobilités apportera les solutions nécessaires.

Mais force est de constater que, malheureusement, les enjeux politiques sont parfois trop importants pour adopter cette posture cohérente. La **saga des chantiers RER** en Brabant wallon est révélatrice à ce sujet : c'est à force de persuasion, et il faut bien le dire aussi, en raison d'enjeux électoraux, que le MR a voté du bout des lèvres, en janvier 2016, la motion déposée par le cdH pour rappeler à la Ministre de la Mobilité d'alors l'importance du RER pour le Brabant wallon. Mais cela fait, la majorité a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'enfoncer le clou : la seule enceinte dans laquelle la question du RER a pu être encore abordée après la motion est celle du très discret Conseil consultatif de la mobilité.

3. Seniors à domicile... et après ?

La majorité MR-PS a bien peu de considération pour ses aînés. Ou plutôt, elle semble n'en avoir que pour ceux qui sont en capacité d'encore vivre chez eux, à domicile. Les autres, dont l'état de santé ou de dépendance nécessite de déménager dans une maison de repos ou de soins, doivent se débrouiller sans l'aide de la Province. Vu l'évolution démographique en Brabant wallon, le défi du troisième âge constitue pourtant **une véritable bombe à retardement** qui éclatera dans les prochaines décennies si on n'y prend garde.

On comprend très bien le sens d'une politique qui encourage les personnes âgées à rester chez elles **si leur état de santé le leur permet**. Le cdH se réjouit d'ailleurs que la Province puisse aider ces seniors, par exemple pour l'installation de monte-personnes, l'aménagement des sanitaires, l'activation d'une ligne de télé-secours, ou un programme de maintien en forme physique et mentale. Mais la politique d'aide aux seniors ne peut s'arrêter là. Il faut aller plus loin et permettre à ces seniors, lorsqu'ils en ont besoin, de pouvoir déménager en maison de repos, résidence-service ou autre, et cela à proximité du domicile pour éviter toute forme de déracinement et d'isolement social.

Malheureusement, en Brabant wallon plus qu'ailleurs, ces infrastructures sont trop peu nombreuses. En 2015, il y avait sur notre territoire en moyenne 220 lits en maison de repos ou maison de repos et de services pour 1000 habitants de plus de 80 ans, contre 255 sur l'ensemble de la Wallonie. Il faudrait donc construire de nouvelles infrastructures, mais les coûts de construction et de fonctionnement sont souvent bien trop importants pour qu'ils puissent être assumés par l'autorité communale.

Or la Province dispose de moyens largement suffisants pour aider à la réalisation de projets d'infrastructures d'accueil pour seniors. Le cdH réclame donc à cor et à cris, depuis de nombreuses années, qu'elle mette à disposition des communes ou de groupements de communes les moyens financiers, techniques et humains nécessaires pour bâtir ces projets, depuis l'ébauche et les premières études jusqu'à la finalisation. Malheureusement, à ce stade, nos appels n'ont pas encore été entendus.

Pire, les budgets consacrés à l'aide aux seniors vont en s'amenuisant depuis le début de la législature, comme l'indique le tableau ci-dessous :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
850.000€	950.000€	925.000€	725.000€	675.000€	675.000€

Il est à noter que l'année 2017 devrait faire exception, puisque la Province a débloqué un budget d'1.000.000 d'euros pour aider à la construction d'une maison de repos à Perwez (99 lits et 20 appartements en résidence-service). Ce projet fait exception en Brabant wallon, car il est mené par une seule commune, en partenariat avec le CPAS et une ASBL privée. L'aide de la Province, bienvenue, se limite à un apport financier. A l'avenir, le cdH souhaite que la Province puisse initier des projets, les encourager non seulement financièrement, mais également par la mise à disposition de son personnel et son expertise pour la constitution

des dossiers, la réalisation des études, les appels d'offre, etc. Vu les enjeux et les coûts liés à ces projets, il convient bien entendu d'associer la Région wallonne.

4. Des écoles pour nos jeunes

La construction de nouvelles écoles réclame aussi de lourds investissements pour répondre à l'évolution démographique.

En 2014, une nouvelle école a vu le jour à Perwez, permettant de répondre à la demande croissante dans l'Est de la Province, mais aussi dans les communes avoisinantes hors-Brabant wallon. La Province, farouchement opposée à ce projet pour des raisons purement politiques, a dépensé en pure perte une énergie et des montants importants pour tenter de faire annuler la décision d'autorisation d'ouverture de cette école. C'était tout simplement irresponsable de sa part. D'autant qu'au jour d'aujourd'hui, plus personne ne conteste l'utilité de cette école, qui présente d'excellents chiffres de fréquentation, et qui n'a pas « absorbé » la population scolaire des écoles installées dans le secteur, comme certains l'avaient craint.

Cette énergie et cet argent dépensés pour faire capoter un projet pourtant positif, le Collège aurait dû les consacrer à l'ouverture d'une autre école, dans le secteur de Genappe/Villers-la-Ville, où l'offre scolaire est également insuffisante. Le cdH l'a réclamé à plusieurs reprises au Conseil provincial, dès 2014. Mais une fois de plus, la Province n'a pas su prendre l'initiative ni les devants pour répondre au défi démographique : deux projets sont aujourd'hui sur les rails à Genappe, les deux sont en voie de concrétisation, mais aucun n'associe la Province, restée sur le carreau.

Qu'à cela ne tienne : à quelques mois des élections communales et provinciales, le Collège semble se réveiller et vient d'annoncer qu'il planchait, avec le Collège communal MR-PS de Tubize, sur la création d'une nouvelle école provinciale sur le site à réhabiliter des anciennes Forges de Clabecq. En soi, c'est une excellente idée que le cdH applaudit des deux mains. Mais nous ne pouvons nous empêcher de constater qu'une fois encore, la majorité a perdu de précieuses années faute de vision.

5. Manque de PEP's pour l'environnement !

On savait la majorité peu encline à prendre l'initiative en matière de protection de l'environnement : le cdH l'a donc fait, avec l'objectif d'assurer un avenir et un cadre de vie de qualité pour les générations futures. La proposition de résolution « PEP's BW 2050 » a été déposée à la fin de l'année 2015. Ses objectifs étaient multiples :

- Reconnaissance du rôle majeur des collectivités locales dans la lutte contre le réchauffement climatique ;
- Fixation d'un objectif ambitieux, à savoir la neutralité énergétique à l'horizon 2050 ;

- Rôle de leader endossé par la Province, qui devient une force d'exemple et de sensibilisation, afin d'inciter tous les acteurs publics et privés actifs sur son territoire, en ce compris la population ;
- Partage des expériences, des bonnes pratiques et des données chiffrées auprès des autres acteurs et de la population, au sein d'un réseau à plusieurs niveaux (brabançon wallon, wallon, belge et international).

La proposition de résolution fut immédiatement prise en considération à l'unanimité du Conseil provincial, ce qui signifiait que celui-ci reconnaissait à la fois l'intérêt de la Province à traiter du sujet, mais également sa compétence. Néanmoins, le Collège s'est montré très inquiet sur cette notion de compétence, arguant du décret wallon retirant aux Provinces la compétence de l'énergie. Cette manœuvre avait sans doute pour but de faire échouer le projet, mais le Ministre des Pouvoirs locaux a confirmé la compétence provinciale pour cette matière qui relève bien plus des questions environnementales qu'énergétiques.

Transformé en motion à la demande du Collège, le texte a finalement été adopté à l'unanimité en novembre 2016, après un an de palabres, et également, à la demande et l'initiative du cdH, l'audition remarquée et plébiscitée d'experts en commission, épisode unique dans l'histoire récente du Conseil provincial.

Afin de mettre en œuvre concrètement les principes de PEP's BW, le cdH a déposé, en décembre 2016, une proposition de résolution pour instituer un Conseil consultatif PEP's BW constitué d'experts, d'élus et d'agents provinciaux, et chargé de l'opérationnalisation du projet. Mais de manière très surprenante, la majorité MR-PS a considéré que cette proposition n'était pas d'intérêt provincial, alors qu'elle traitait exactement du même sujet que la motion adoptée à l'unanimité un mois plus tôt !

Conclusion : sans vision sur l'avenir environnemental du Brabant wallon, la majorité MR-PS n'a pu adopter une position ferme sur le sujet PEP's BW, acceptant un texte un jour, rejetant un autre le lendemain. **Incohérente et inconsistante, la majorité a, pour des raisons basement politiciennes, manqué une occasion exceptionnelle de se montrer responsable, engagée et proche des Brabançons wallons.**

6. Un Centre sportif de haut niveau sans le soutien provincial

Même constat sur le Centre sportif de haut niveau. Dans la DPP 2012-2018, la nouvelle majorité évoquait un programme de « création d'infrastructures sportives de qualité, adaptées à la pratique sportive et aux événements à rayonnement supracommunal » : exactement ce que le Centre sportif de haut niveau aurait pu concrétiser. Mais au moment d'écrire cette DPP, MR et PS supprimaient le crédit de 7 millions d'euros qui devait être alloué à cette infrastructure.

Pour rappel, le Centre sportif de haut niveau bénéficiera non seulement à l'élite sportive de l'ensemble de la Communauté française, mais également aux Ottintois, Wavriens et autres

Brabançons wallons désireux de pratiquer leur sport dans des infrastructures proches et de qualité !

Mais manifestement, cette finalité ne convenait pas à la majorité MR-PS. On ne sait trop si la cause de ce retrait en est le lieu choisi (Louvain-la-Neuve) ou les personnes qui portaient le dossier aux niveaux régional ou communautaire... Mais le fait est là : la Province s'est délibérément retirée du projet, elle s'est délibérément tenue à l'écart d'un dossier qui lui aurait permis d'être associée aux succès à venir des sportifs du Brabant wallon et de l'ensemble de la Communauté française. C'était une faute politique impardonnable et injustifiable !

7. Eclaircie au tableau : la Régie foncière

Petite éclaircie au bulletin de la majorité provinciale : le développement de la Régie foncière. Pendant plus de dix ans, cette structure avait végété, sans obtenir aucun résultat. Aujourd'hui, reboostée sous le nom de « APIBW », elle semble enfin avoir pris un rythme de croisière, certes améliorable, mais tout au moins acceptable, avec plus d'un millier de logements qui sont dans le pipeline et qui devraient sortir de terre dans les 10 prochaines années. C'est évidemment beaucoup mieux que les 70 habitations péniblement abouties depuis la création de la Régie en 2000 ! Celles-ci n'ont bien entendu pas permis de rencontrer le principal objectif de la Régie, qui est d'avoir un impact persistant sur le marché de l'immobilier en Brabant wallon. Le cdH est donc impatient que les projets dans les cartons prennent corps, afin de constater les effets bénéfiques pour les Brabançons wallons.

2. Une majorité « BW-centrique »

« Le renforcement de l'identité brabançonne wallonne » était l'un des quatre principes fondamentaux sous-tendant le programme de législature 2012-2018 de la majorité MR-PS. Mais était-ce bien nécessaire ? Une question que le cdH a immédiatement soulevée.

Certes, nous ne dénisons pas l'intérêt de montrer aux citoyens du Brabant wallon qu'il existe une institution provinciale à leur service. En ce sens, une présence visible de la Province sur le terrain trouve incontestablement du sens. L'idée de créer un sentiment d'appartenance, une identité « à partir d'une histoire commune, de traditions partagées » relève en revanche de l'artifice. Contrairement au sentiment d'appartenance que peuvent ressentir par exemple nos voisins liégeois, il n'y a pas grand-chose qui unisse fondamentalement un habitant de Rebecq à un autre d'Hélécine. Créer ce lien de nulle part est probablement un pur fantasme. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de constater que la prime accordée aux écoles de la Province pour développer avec les élèves des projets permettant de renforcer l'identité provinciale n'ait pas connu le succès escompté. Mais soit.

1. La solidarité, secondaire pour le PS provincial

Au cdH, nous ne nous arrêterions pas sur cet élément de façade si cette politique « identitaire » était dénuée d'excès. Car outre le fait que cette politique confine de temps à autres au narcissisme institutionnel, elle contribue également à exclure du champ d'action de l'autorité provinciale tout ce qui se situe au-delà des frontières du Brabant wallon.

Le refus obstiné de la Province du Brabant wallon de soutenir l'implantation d'un centre sportif de haut niveau sur son territoire témoigne en partie, outre les enjeux politiques liés au site choisi, de cette politique : dans l'esprit BW-centré de la majorité provinciale, il n'y avait pas de raison d'injecter plusieurs millions d'euros dans des infrastructures qui ne serviraient qu'assez peu aux Brabançons wallons.

Dans un domaine différent, **la politique d'accueil des gens du voyage** est également assez révélatrice : pour son premier budget de législature, la majorité MR-PS s'est empressée de supprimer le crédit de 60.000€ alloué précédemment aux communes pour les aider à accueillir ces personnes de passage qui ne sont pas des Brabançons wallons. Depuis lors, ce crédit est réapparu dans le budget provincial, mais cette réintroduction répond à la demande pressante de l'ancien ministre wallon en charge de l'Action sociale, Maxime Prévot.

Dans le même ordre d'idées, comment expliquer qu'à ce jour, **la Province ne dispose toujours pas sur son territoire d'un abri de nuit pour les personnes sans abri** ? Nous avons sollicité le Conseil provincial à plusieurs reprises à cet effet, mais la majorité se montre

pour le moins frileuse et attend, une fois de plus, que des communes viennent à elles avec un projet auquel elle pourra contribuer. Le Collège ne pourrait-il pas se montrer proactif ?

Faut-il rappeler encore, comme nous l'avons fait chaque année, la portion congrue du budget provincial allouée à la **coopération internationale** et à l'aide humanitaire ?

	Dépenses totales (ordinaire)	Dépenses « Coopération et humanitaire »
2013	144.734.099 €	100.000 € (0,069%)
2014	143.579.058 €	100.000 € (0,069%)
2015	148.862.268 €	100.000 € (0,067%)
2016	145.980.335 €	100.000 € (0,068%)
2017	146.942.928 €	100.000 € (0,068%)
2018	150.612.740 €	100.000 € (0,066%)

Les dépenses liées à la coopération et l'aide humanitaire couvrent notamment l'« aide humanitaire d'urgence », qui permet à la Province de contribuer au secours des populations touchées par des catastrophes naturelles, des famines ou des guerres. Dans cette optique, le cdH a régulièrement sollicité le Collège provincial pour puiser dans l'enveloppe prévue, au bénéfice du Népal (tremblement de terre), de l'Afrique orientale (famine et guerre), de la Syrie (guerre), des Philippines (ouragan Haiyan). Le Collège provincial a systématiquement répondu favorablement. Néanmoins, non sans cynisme au vu du tableau des dépenses affiché ci-dessus, il a parfois fallu « attendre l'exercice budgétaire suivant » pour allouer l'aide requise, car l'enveloppe budgétaire de l'année en cours était déjà épuisée ! Au lieu de réalimenter l'enveloppe, ou de prévoir d'emblée, comme nous l'avons suggéré, une enveloppe bien plus importante, la majorité MR-PS préfère considérer que l'aide humanitaire d'urgence peut attendre le prochain exercice !

Il est vrai qu'au niveau fédéral, le MR ne respecte pas les engagements internationaux pris par la Belgique en la matière, puisque notre pays consacrait en 2017 un budget annuel équivalent à seulement 0,49% de son revenu national brut (RNB), alors qu'elle s'est engagée vis-à-vis de ses partenaires aux Nations Unies à en consacrer au moins 0,7 %. Qu'à cela ne tienne, nous sommes particulièrement honteux de constater que la Province la plus riche du pays fait beaucoup moins que l'Etat fédéral. Est-ce cela, la solidarité MR sauce BW, qui revient à dire que « plus on est riche, moins on donne » ?

Le cdH déplore également que, malgré la présence au Collège d'une députée provinciale que l'on pouvait attendre concernée par la question, sa proposition de résolution destinée à relancer **le partenariat Brabant wallon-Katanga** a été rejetée en décembre 2013. Ce projet de partenariat visait à la formation des cadres politiques et administratifs de la Province du Katanga, des échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les deux provinces, et au financement des outils nécessaires à la gestion efficace des affaires provinciales.

2. Priorités mal placées

Cette politique centrée sur elle-même combinée à des moyens financiers importants et l'absence de vision long terme constatée plus haut, conduit assez naturellement à la mise en œuvre de **politiques tape-à-l'œil sans grand rapport avec les besoins réels des Brabançons wallons** : déménagement du Conseil provincial dans la salle Copernic, aménagement de la Place du Brabant wallon, centralisation de tous les services provinciaux dans le zoning Nord de Wavre, soutien massif pour la nouvelle salle polyvalente de Wavre, lourds investissements dans les Domaines provinciaux... La liste est longue de ces investissements qui, s'ils se justifient dans une certaine mesure, se caractérisent surtout par leur ampleur et leur urgence soudaine.

Au cdH, nous jugeons que **le Collège oublie son devoir de discernement, au regard des défis majeurs qui attendent le Brabant wallon pour les prochaines décennies** et que nous avons évoqués plus haut : aménagement de l'espace, mobilité, accueil des seniors, création d'écoles, climat... Les montants et l'énergie consacrés à ces projets importantissimes paraissent bien légers face à l'enhardissement constaté pour des projets que nous jugeons franchement secondaires.

Pour rappel, début 2016, le Collège provincial annonçait à grand bruit une série d'investissements massifs : 22 millions pour le Domaine d'Hélécine à l'horizon 2020, 8 millions pour le Bois des Rêves à l'horizon 2018, et 7 millions pour le déménagement du CPAR à partir de 2017. Dans le même temps, la Province poursuivait son plan très onéreux de rassemblement des administrations et services provinciaux dans le périmètre du zoning Nord de Wavre : cette politique a nécessité l'inscription de plus de 28 millions d'euros aux budgets entre 2013 et 2018 !

A contrario, voici les budgets alloués pendant la même période pour répondre à certains des grands défis du Brabant wallon :

	Budget total 2013-2018
Aide aux seniors	4.800.000 €
Aide sociale (hors subvention ISBW)	3.428.654 €
Aide sociale (subvention ISBW incluse)	16.527.814 €
Aide à la coopération	600.000 €

Nous nous posons également des questions sur **la politique sécuritaire de la majorité MR-PS** : certes, le cdH est bien d'avis que le besoin de sécurité est essentiel pour préserver une qualité de vie optimale. Ce besoin est ressenti ici comme ailleurs, et a de tous temps été ressenti. Mais si le besoin est plus important aujourd'hui qu'hier, n'est-ce pas dû en partie à l'écho également plus important que notre société donne aux violences, délinquances et autres incivilités ? A cet égard, l'évolution des crédits et des engagements pour l'appel à projets « Sécurisation des biens et des personnes » est éclairante sur la politique du MR en Brabant wallon.

Pour commencer, la DPP ne faisait aucun cas d'une quelconque politique de sécurisation des biens et des personnes. Et puis, l'actualité internationale offrant sans doute une justification et une fenêtre plus importante, c'est en 2015 qu'apparaît la première ligne budgétaire pour cet appel à projets. Et voici la suite :

	Budget	Compte
2015	300.000 €	255.000 €
2016	300.000 €	236.000 €
2017	300.000 €	159.000 € (après MB)
2018	300.000 €	-

On constate donc bien, à la lumière de ce tableau, que le besoin de sécurisation semble « imposé » par le Collège, mais qu'il n'est manifestement pas aussi réel que cela, puisque le répondant dans les communes n'est pas vraiment à la hauteur. Pour le cdH, nous avons, en tant que décideurs politiques, une responsabilité dans l'évolution du ressenti par rapport à la sécurité. Et il nous revient à nous de trouver des solutions justes et équilibrées pour ne pas renforcer la peur dans la population.

En définitive, il y a probablement lieu de revoir, dans le chef de la majorité MR-PS, le sens des priorités provinciales !

3. Une majorité pas assez transparente

Malheureusement, et quoi qu'elle en dise, la Province du Brabant wallon n'est pas un exemple de bonne gouvernance. Nous pointons trois domaines dans lesquels nous jugeons que de grands efforts devraient être fournis : l'administration provinciale, les institutions para-provinciales, la transparence publique.

1. Gestion de l'administration provinciale

La législature a été émaillée par plusieurs conflits sociaux, témoignant d'un certain malaise au sein des services provinciaux. Dans la presse, des ouvriers et techniciens ont fait état de **harcèlement au travail et de conditions de travail intenable**s, tantôt confinant au burn-out, tantôt au bore-out. Ils se sont ouverts à la presse de façon anonyme, par crainte de mesures de rétorsion de la part des services de la direction générale.

Ces allégations vont dans le même sens que les propos rapportés dans un reportage du *Vif-L'Express* intitulé « Comment le clan Michel a mis le Brabant wallon à sa botte » (janvier 2016). Dans cet article, on pouvait lire qu'il y a « *une volonté d'éjecter toute personne qui n'adhère pas à la pensée unique. Ceux qui osent se plaindre ont la vie impossible* ». Le dossier faisait également état de la **politisation de l'administration**, et du fait qu'on y rencontre, surtout parmi les cadres, beaucoup d'amis et de membres de la famille Michel. On se souvient de la réaction offusquée du président du Collège en séance publique du Conseil provincial.

Au cdH, nous pensons qu'il n'y a pas de fumée sans feu. D'ailleurs, ces témoignages de politisation nous reviennent également directement. Et il serait naïf de penser que l'administration est saine de toute politisation ! Les nombreux épisodes de mésentente entre Direction générale et Direction financière permettent également de s'en rendre compte.

Cet état de fait porte en lui-même les germes de tensions et de conflits au sein du personnel. Pour en sortir, il ne suffira pas de mettre en place une panoplie d'instruments de gestion de ressources humaines, audits et autres outils de suivi du personnel. Il y a une vraie culture à transformer, une culture installée depuis de nombreuses années et qui n'est certes sûrement pas le fait unique de l'équipe en place depuis 2012.

2. Une fuite du débat démocratique

Le Conseil provincial est par excellence l'enceinte démocratique au niveau provincial, celle qui rassemble les représentants directs des citoyens, et dans laquelle devraient se tenir les débats les plus importants. Or depuis plusieurs années, on constate **un glissement du**

débat vers d'autres instances, dans lesquelles les décisions se prennent à l'abri des caméras et du regard des citoyens.

a. IBW, ISBW, IECBW : intercommunales à rationaliser

Du reste, ce glissement ne pose pas seulement la question de la transparence sur les questions essentielles, mais également celle de la gouvernance : en début de législature, le nombre de vice-présidents de l'IBW a été artificiellement gonflé, passant de 7 à 11 (+3 MR et +1PS). Quelques mois plus tard, ce sont les rémunérations des dirigeants de l'ISBW et de l'IECBW qui ont été considérablement augmentées. Deux décisions prises indépendamment du champ démocratique, et qui jettent une lumière trouble sur la gestion des affaires publiques : car comment ne pas les interpréter comme une volonté d'accorder des avantages en monnaie sonnante et trébuchante aux heureux élus des familles politiques concernées qui en bénéficieront ?

Pour limiter cette armada largement rémunérée à la tête de ces intercommunales paraprovinciales, le cdH a réclamé avec force, début 2017, que l'IBW et l'IECBW fusionnent pour ne plus former qu'une seule intercommunale, avec un seul comité exécutif et un seul conseil d'administration. Nous avons été entendus, et inBW a été créée et lancée il y a quelques semaines.

Le chemin n'est pour autant pas achevé. Car **nous réclamons toujours que l'ISBW soit provincialisée**. L'intercommunale sociale du Brabant wallon est en déficit chronique : chaque année, la Province comble ce déficit en allongeant des enveloppes dépassant les 2 millions d'euros. Cela ne nous gêne pas particulièrement : une institution à finalité sociale n'a pas pour objectif d'être rentable. Que la solidarité se manifeste à travers un soutien provincial est somme toute assez naturel. Mais nous souhaiterions que la Province aille jusqu'au bout de cette démarche, afin de limiter au maximum le déficit, et de maximiser les potentialités des actions de l'ISBW. La Province dispose de la capacité financière, matérielle et humaine pour absorber les services et le personnel de l'ISBW. Nous réclamons qu'elle le fasse.

b. Le Conseil 27+1, symbole de l'externalisation du débat démocratique

En terme d'externalisation du débat sur des dossiers éminemment publics, la majorité a frappé particulièrement fort en créant de toutes pièces son « Conseil 27+1 ». Celui-ci se voulait avant tout une sorte de table ronde autour de laquelle seraient évoqués des dossiers touchant de près aux politiques communales, et dans lesquels la Province pouvait jouer un rôle. L'opérationnalisation des appels à projets à destination des communes était d'ailleurs l'argument essentiel pour justifier la création du « 27+1 ».

Mais de fil en aiguille, et assez rapidement, des dossiers beaucoup plus emblématiques ont été « accaparés » par ledit Conseil, excluant de ce fait les élus provinciaux (lesquels peuvent assister aux réunions en tant qu'observateurs) du débat de fond, et rendant de facto très difficile le débat public au Conseil provincial.

La question reste de savoir quel est le véritable poids de ce Conseil 27+1. Au moment de sa création, le cdH avait fortement insisté sur **les failles de cet organe** :

- il rassemble trop de participants pour espérer parvenir à des consensus dans lesquels chacun y trouve son compte ;
- il est cadenassé par la principale force politique du Brabant wallon, laquelle détient la main à la fois sur sa présidence, sur son secrétariat, et sur les ordres du jour.

Le dossier de la « **fusion des maisons du tourisme** » illustre bel et bien ces faiblesses que nous avons annoncées. Il a été longuement discuté au 27+1, sans qu'aucune solution satisfaisante pour toutes les parties n'ait pu être dégagée. Dernièrement, le Collège a annoncé, non sans une certaine euphorie, que le 27+1 avait validé à l'unanimité la solution d'une structure unique pour toute le Brabant wallon. Mais dès le lendemain, plusieurs communes annonçaient qu'elles s'y opposeraient, démontrant ainsi l'inefficacité de cette structure comme organe de décision.

Le Conseil provincial n'aurait sans doute pas fait mieux dans ce débat compliqué, mais il aurait eu le mérite de porter le débat directement sur la place publique, plutôt que par le biais de palabres à huis-clos suivis de conférences ou communiqués de presse calibrés.

c. Le Conseil provincial, une chambre d'entérinement

Le résultat de cette insidieuse opération d'extinction du Conseil provincial, c'est que celui-ci est réduit désormais à entériner les décisions prises par ailleurs et qui nécessitent encore un passage légalement et juridiquement obligé par le Conseil provincial.

Du coup, les ordres du jour du Conseil provincial sont souvent faméliques et répétitifs, et les séances en deviennent assez soporifiques, ponctuées par des votes attendus et le traditionnel « même vote que le point précédent » de la Présidente de l'assemblée.

On ne relèvera qu'un seul épisode, certes croustillant, mais qui a permis à de nombreuses familles d'échapper à une attaque frontale de la majorité MR-PS : **la taxe sur les kots étudiants**. Pour rappel, en novembre 2013, les 24 élus de la majorité se font secouer par le groupe cdH : allaient-ils vraiment voter en faveur d'une taxe qui va toucher non seulement les quelques résidents secondaires du Brabant wallon, mais surtout les milliers de familles dont un ou plusieurs enfants vit en kot à Louvain-la-Neuve ? La bouche en cœur et le doigt sur la couture du pantalon, ils ont tous dit « oui », fidèles à la suprême recommandation du Collège provincial, et sourds aux avertissements du cdH. Mais le mois suivant, suite au tollé provoqué par cette taxe sur le campus de LLN, le Collège a proposé d'amender son texte et d'exonérer les kots de la taxe sur les secondes résidences. Et voilà les 24 élus, la bouche en cœur et le doigt sur la couture du pantalon, contraints de se dédire publiquement et d'annuler en décembre ce qu'ils avaient eux-mêmes voté en novembre !

Cette farce illustre à merveille le danger auquel sont confrontés les élus du Conseil provincial lorsqu'ils sont plongés dans cette léthargie provoquée par ces ordres du jour faméliques. **Fort heureusement, les élus de la minorité restent éveillés et vigilants.**

3. Le Brabant wallon, institution publique

La Province du Brabant wallon n'a pas vocation à vivre en vase clos : il s'agit d'une institution publique, qui trouve sa légitimité grâce au Conseil provincial, lequel est composé d'élus directs du peuple. C'est au sein du Conseil provincial que doivent se discuter les politiques qui concernent le Brabant wallon.

Le Conseil provincial est un outil public, au service du public. Ses séances sont publiques. Le fait est établi. Encore faut-il faire en sorte que le public y trouve un intérêt.

Il y a urgence à redynamiser cette démocratie avachie. Pour ce faire, le cdH a déposé en février 2017 une proposition de résolution visant à améliorer la relation entre l'institution provinciale et le citoyen. Les principales propositions étaient les suivantes :

- **Accessibilité des dossiers du Conseil provincial :** il est assez surprenant de constater que les ordres du jour du Conseil provincial ne sont même pas disponibles sur le site internet de la Province ! Nous souhaitons non seulement que cela soit le cas au plus vite, mais également que le public puisse prendre connaissance, librement et sans devoir le réclamer, du contenu des dossiers du Conseil provincial (sauf ceux protégés par le huis-clos).
- **Interactivité des débats :** nous souhaitons que les citoyens puissent émettre leurs observations sur les dossiers du Conseil provincial, et les faire connaître à l'ensemble des élus. Nous avons donc demandé que, à l'image de ce qui se fait au Parlement de Wallonie, une plate-forme soit mise en place pour recueillir ces observations, lesquelles seront jointes aux dossiers fournis aux conseillers provinciaux, et cela avant la mise au vote en commission et en séance publique.
- **Publicité des débats :** les séances plénières du Conseil provincial sont ouvertes au public et à la presse. Nous réclamons que les réunions des commissions le soient également. Nous souhaitons également que la Province et TVCom se concertent pour filmer les séances du Conseil provincial et les diffuser sur la plate-forme web de la Province, voire même (pour les séances budgétaires) sur les ondes.

Malheureusement, ces propositions ont été balayées par la majorité provinciale. A ce jour (en 2018 !), à l'heure où la transparence est portée aux nues afin de redonner au citoyen la confiance dans le politique, à l'heure où les technologies permettent justement de renforcer le lien entre politique et citoyen, le Brabant wallon s'obstine à entretenir le secret autour de ses débats publics. L'objectif est clair : les séances sont publiques, mais le Collège semble préférer qu'elles le soient le moins possible !

4. BW = Wavre + 26 communes

Au lendemain des élections locales d'octobre 2012, le cdH appelait la nouvelle majorité MR-PS à entamer des discussions rapprochées avec les 27 communes du Brabant wallon en vue de nouer des partenariats au service de la population. Le moins que l'on puisse dire, c'est que pour le coup, l'appel a été entendu. Par la suite, nous n'avons eu de cesse de nous réjouir de la politique menée par la Province pour soutenir les communes dans leurs projets. La Province dispose de moyens financiers importants, qu'elle peut ainsi mettre à la disposition des collectivités locales qui, elles, sont plutôt désargentées : **les aides provinciales constituent donc un véritable bol d'oxygène pour mener à bien des projets locaux dans tous les domaines d'activités** : voiries, lutte contre les inondations, accueil de la petite enfance, protection du petit patrimoine, accessibilité aux bâtiments publics pour les PMR, etc.

Là où le bât blesse cependant, c'est dans la manière d'accorder ces financements. Nous aurions préféré, et nous l'avons rappelé à maintes reprises, que la Province mène une véritable politique de supra-communalité, d'inter-communalité. La Province peut jouer un rôle actif d'entremetteur pour des projets inter-communaux. Une école, une maison de retraite, une piscine, un hall culturel... Voilà des projets très onéreux pour des communes seules, et qui en même temps ne nécessitent pas forcément d'être présents dans chacune des 27 communes de la Province. **La supracommunalité, c'est le fait de mettre ensemble des communes nécessiteuses des mêmes besoins pour faire aboutir un projet commun dont bénéficieront les habitants des communes associées.** A contrario, la vision MR-PS de la supracommunalité, c'est la Province qui, telle un père qui distribue l'argent de poche à ses enfants, paie pour un projet communal par-ci, un autre projet communal par-là. Pour le cdH, cette vision réductrice, bien qu'elle permette de soutenir les communes dans leurs politiques de terrain, est malgré tout insuffisante. **Il faut aller plus loin, plus haut, plus fort pour affronter l'avenir.**

Et puis, pour le cdH, il demeure toujours un problème essentiel dans le rapport que la Province entretient avec ses communes : c'est qu'**il y en a une qui sort du lot : Wavre.** Quoi que le Collège provincial puisse en dire, il demeure un très large sentiment de favoritisme à l'égard de la ville la plus libérale du Brabant wallon.

Son rôle de capitale provinciale ne peut expliquer à lui seul ce statut privilégié qui se manifeste de façon transversale dans les différentes politiques menées par la Province. La volonté très affichée de centraliser, à coûts importants, l'ensemble des services provinciaux, en ce compris le Centre provincial pour l'agriculture et la ruralité (CPAR) à Wavre est symptomatique. Cela génère pour la cité du Maca un flux important de travailleurs, de chalands et de visiteurs.

Cette politique se manifeste par exemple de manière forte **sur le plan culturel**, avec un soutien massif de la Province pour la construction d'une salle polyvalente aux dimensions disproportionnées, et cela à quelques kilomètres à peine du pôle culturel que représente Louvain-la-Neuve. La Province alloue à la Ville de Wavre une subvention de 7 millions d'euros à cet effet ! En outre, elle a conditionné la subvention à l'Atelier Jean Vilar pour la rénovation de ses salles à l'assurance que le théâtre donnerait un certain nombre de représentations chaque année dans cette salle wavrienne !

En matière sportive, on se demande toujours pourquoi la Province n'a pas participé au projet de Centre sportif de haut niveau à Louvain-la-Neuve ! En revanche, elle bloque depuis 2013 un montant de 4 millions d'euros pour la future piscine de Wavre, dont le projet n'est franchement pas très avancé ! Certes ce retard est plutôt le fait des autorités wavriennes que provinciales, mais rappelons ici que 4 millions, c'est la plus grosse subvention piscine accordée par la Province. A titre de comparaison, Jodoigne devrait bénéficier de 3,5 millions d'euros, Braine l'Alleud a obtenu 3,2 millions, Sportissimo un peu plus de 1,5 millions, et Nivelles n'a eu « que » 1 million pour la rénovation de sa piscine.

Toujours en matière sportive, Wavre a inauguré récemment ses tout nouveaux terrains de padel (le padel étant manifestement le dada des Collèges provincial et wavrien). Dont coût : 243.000 euros, dont 225.000 pris en charge par la Province ! Pour l'anecdote, lorsque la subvention a été votée en décembre 2015 au Conseil provincial, les autorités wavriennes ne semblaient même pas au courant que cette somme leur était offerte ! C'était un généreux cadeau de Noël du Collège provincial et de son député wavrien en charge des sports.

Tous ces petits avantages sont alloués de manière larvée, insidieuse, en filigrane. Bien entendu, le Collège provincial s'efforce de ne laisser transparaître aucun favoritisme, particulièrement dans la répartition des subventions en réponse aux appels à projets aux communes. Le Collège sait qu'il est attendu au tournant.

Néanmoins, il demeure une anomalie grosse comme une tour de 120 mètres de haut dans chacun des budgets provinciaux : c'est cette **dotations de 600.000 euros** allouée à Wavre pour être capitale du Brabant wallon. Sur l'ensemble de la législature, ça chiffre tout de même à 3.600.000 euros. Un montant que la Province offre sans sourciller, et sans demander aucun compte à la Ville de Wavre : pas de contrat de gestion, pas de justificatif, pas de rapport d'évaluation ! Pour Wavre, il s'agit là bel et bien d'une véritable manne tombée du ciel, dont elle dispose absolument à sa guise sans devoir rendre aucun compte.

Aucune autre localité du Brabant wallon ne bénéficie de ce privilège !

Plus que jamais, la Province du Brabant wavrien est le mistercash de la commune de Wavre !

5. Conclusion

Récemment dans la presse, un responsable du MR brabançon wallon déclarait non sans fierté : « *Aujourd’hui, le Brabant wallon est la région la plus riche de Wallonie, une des plus riches de Belgique. Depuis 1995, la Province a connu un dynamisme extraordinaire. La gestion libérale a mené à un énorme bien-être* ».

Tout va très bien, Madame la Marquise ?

Nous ne sommes pas complètement de cet avis.

En 2015, le cdH du Brabant wallon a fait réaliser un très large sondage d’opinion par un bureau d’études indépendant. L’une des questions visait à savoir ce que, spontanément, les Brabançons wallons souhaitaient améliorer pour une meilleure qualité de vie. Les trois premières réponses étaient celles-ci : **la mobilité, les services aux personnes, la réduction du coût de la vie.**

Nous constatons que le Collège n’a pas su apporter les réponses suffisantes pour répondre à ces souhaits : la mobilité reste définitivement le point noir dans la plupart des localités de la Province ; le service aux personnes, particulièrement aux personnes âgées, connaît de grandes difficultés et en connaîtra vraisemblablement plus encore à l’avenir ; quant à l’augmentation du coût de la vie, on a constaté que la solidarité n’était pas une valeur prioritaire de cette majorité MR-PS.

En définitive, oui la Province apporte un certain bien-être aux Brabançons wallons, mais :

- Sans vision sur l’avenir ;
 - Sans trop penser aux seniors, aux moins favorisés, au reste du monde ;
 - Et en pensant par contre beaucoup à ses mandataires de Wavre et des 26 autres communes.
-